

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2022-038

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2022

# Sommaire

**Direction Générale Administration / Direction des Ressources Humaines**

R03-2022-02-14-00002 - 2022 02 14 arrete modif composition CT OSE (2 pages)

Page 3

Direction Générale Administration

R03-2022-02-14-00002

2022 02 14 arrete modif composition CT OSE

Direction générale de l'administration  
Direction des ressources humaines

**ARRÊTÉ n°** du 14 février 2022  
modifiant l'arrêté n° R 03-2021-11-30-00006 du 30 /11 / 2021  
portant désignation des membres du comité technique des  
services de l'État et du secrétariat général pour l'administration  
de la police en Guyane

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire à la cour des comptes détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** l'arrêté n° R03-2018-12-09-006 du 19 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de service déconcentré des services de la préfecture de la région Guyane et du secrétariat général pour l'administration de la police nationale placé auprès du préfet de la région Guyane ;

**VU** l'arrêté du 10 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;

**VU** l'arrêté n° 19/07/SG du 15 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Guyane (DEAL) ;

**VU** l'arrêté du 15 janvier 2019 portant composition des membres du comité technique de proximité de la direction des affaires culturelles de Guyane (DAC) ;

**VU** l'arrêté n° 7/DJSCS du 23 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en Guyane (DJSCS) ;

**VU** l'arrêté n° 19 du 15 février 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de la mer de Guyane (D M) ;

**VU** l'arrêté n° R03-001 du 28 juin 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;

Tel : 05 94 39 81 81  
Mel : [dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr](mailto:dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr)  
DGA/DRH/CTRS site Vieux port I  
CS 76003 , 97306 Cayenne Cx

VU l'arrêté n° R03-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU le courrier du syndicat FO du 13 décembre 2021 ;

VU le courrier du syndicat ALLIANCE PATS du 20 janvier 2022 concernant la modification de nom du syndicat ;

VU le message par mail du syndicat UTG-CGT services de l'État du 26 janvier 2022 ;

**SUR** proposition du secrétaire général des services de l'État ;

## ARRETE

### Article 1 :

La composition du comité technique unique des services de l'État et du secrétariat général pour l'administration de la police en Guyane est fixée comme suit :

#### LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Le préfet de la région Guyane, président,
- Le secrétaire général des services de l'État,

#### LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

| Organisation syndicale                              | Titulaire               | Suppléant            |
|---|-------------------------|----------------------|
| <b>FSMI-FO</b><br>(2 titulaires)                    | RELOUZAT Gérard         | DECATER Franck       |
|   | DUREUIL Marie-Françoise | DELACOURT Marc       |
| <b>Force Ouvrière</b><br>(2 titulaires)             | EIND Lucie              | ATEMICI Yves         |
|   | WAYA Richard            | BOULANT Alexis       |
| <b>UNSA</b><br>(3 titulaires)                       | LINDAU Liliane          | INNOCENT Denis       |
|   | BELNY Miguel            | HENRY Mickael        |
|   | HORTH Maguyana          | LOISEAU Emmanuel     |
| <b>UTG-CGT services de l'État</b><br>(2 titulaires) | XAVIER Yannick          | CASILIEN Jean-Junior |
|   | LINA Guy André          | KEITA Abdoulaye      |
| <b>ALLIANCE PATS</b> (1 tit.)                       | ROSAMOND Huguette       | MONTOUTE Micheline   |

### Article 2 :

Le mandat confié aux délégués du personnel désignés ci-dessus, prend effet à compter du 1er février 2022 et ce jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

### article 3 :

Le président est assisté en tant que de besoin par un ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du comité.

### Article 4 :

Le secrétaire général des services de l'État est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Le préfet

Pour le préfet  
Le directeur général de l'administration  
Marcel DAVID



Tel : 05 94 39 81 81  
Mél : [dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr](mailto:dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr)  
DGA/DRH/CTRS site Vieux port I  
CS 76003 , 97306 Cayenne Cx